



Annulation bon de commande

Par **guerledan**, le **18/05/2016** à **16:18**

Bonjour, J'ai signé un bon de commande pour l'achat d'un fourgon aménagé, le 03/04/2016, et versé un acompte de 2000 €. Ce bon fait mention, de la marque (chausson), de la gamme (twist), du modèle (v594), de la version (2017), ainsi que de la marque du véhicule porteur (fiat), du type de modèle (ducato), la motorisation (2.8l 130 ch) et du prix ttc, option comprises moins les remises.

Le 07/05/2016, le vendeur, envoie un email, pour dire qu'il ne peut plus honorer la commande car il n'y a plus de véhicule avec une motorisation euro5+ puisque les nouvelles normes passent à l'euro6, donc il propose, soit un surcoût de 1600€ ou d'annuler la commande; hors le bon de commande, ne fait pas mention de ces normes euro5+ ou euro6. Donc, peut-il rompre le contrat ou nous faire payer un supplément ? Cordialement. Guerledan